

NE RAMENEZ PAS LA FIÈVRE APHTEUSE DANS VOS BAGAGES

Information aux voyageurs en provenance
et à destination de l'Île Maurice, Rodrigues,
La Réunion, Mayotte, Madagascar,
les Seychelles et les Comores

La fièvre aphteuse est une maladie des animaux très contagieuse qui provoque des conséquences sanitaires et économiques très importantes dans les élevages. Elle s'est récemment propagée à Rodrigues et à l'Île Maurice.

Une vigilance accrue est demandée aux personnes en provenance ou à destination de ces îles.

À l'entrée dans l'Union européenne, il est interdit de rapporter des animaux (bœuf, mouton, porc et sanglier, chèvre) et les produits suivants provenant de ces animaux :



viandes et produits à base de viande (y compris les sandwiches et restes de repas)



lait et produits à base de lait



peaux et trophées de chasse non traités

originaires de l'île Maurice, Rodrigues, Madagascar, les Seychelles et les Comores.

Si vous avez visité un élevage (ou un lieu de détention de ces animaux) ou si vous avez participé à une chasse dans ces pays, **pensez à nettoyer vos vêtements et à désinfecter vos chaussures** avec une solution désinfectante.

TOUT PRODUIT INTERDIT SERA SAISI ET SYSTÉMATIQUEMENT DÉTRUIT.
LES CONTREVENANTS S'EXPOSENT À DES POURSUITES PÉNALES.
LA FIÈVRE APHTEUSE EST SANS DANGER POUR L'HOMME.